

Inter' Actions



Le village de Noël

Sommaire

Le mot du maire	2
Conseil municipal	3
Le dossier	14
Vie communale	19
Enfance et jeunesse	30
Vie associative	36
Histoire et Patrimoine	38
Sèvre et Loire News	40
Autour de chez nous	42
Le coin détente	47
Le portrait	51

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie :
communication@mairie-laregrippiere.fr

L'AGENDA



JANVIER

- 4 - Tournoi de futsal ASCR
- 12 - Vœux du Maire
- 16 - Conseil municipal
- 23 - Réunion publique PLUI à La Boissière du Doré

FÉVRIER

- 27 - Conseil municipal

MARS

- 1 - Repas des chasseurs A.C.C.A. St Hubert
- 8 et 9 - Spectacle Les Amus'cadets
- 15 et 16 - Spectacle Les Amus'cadets
- 21 et 22 - Spectacle Les Amus'cadets
- 27 - Conseil municipal
- 29 et 30 - Art'Grippière - exposition

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de mars-avril transmettez vos articles avant le mardi 18 février par mail à :
communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés. Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr



Pascal EVIN
Maire de La Regrippière

LE MOT DU MAIRE

L'année 2025 est déjà lancée et chacun de nous a pris de belles et bonnes résolutions, qu'on ne tiendra peut-être que quelques semaines ! Le conseil municipal a également de nombreux projets qui seront débattus lors du budget de mars pour cette dernière année de mandat ; nous en reparlerons dans les prochaines semaines.

L'année 2024 a été riche en événements : ouverture du bâtiment de la périscolaire, installation d'un Skatepark, aménagement du lotissement du Souchais, pour ne citer que les principaux chantiers. Nous avons également vécu de bons moments ensemble avec toutes ces animations et manifestations associatives et communales notamment la fête de la musique, le vignoble à vélo début septembre, qui nous ont rassemblés très nombreux. En décembre, le jardin de Noël, réalisé avec des matériaux recyclés, a illuminé encore une fois la fin d'année, une féerie de Noël réalisée grâce à la générosité de plus en plus de bénévoles avec beaucoup de talent et de plaisir.

Le café restaurant « Le Schiste » a ouvert. Nous souhaitons la bienvenue et une bonne installation à Mme Gaëlle Roussière et Alix, le cuisinier, pour cette belle aventure au cœur de notre commune.

Dans la poursuite du dossier de l'aménagement du bas du bourg, de la rue d'Anjou, de la rue des Fontaines et de la renaturation du Chaiseau, nous allons choisir en février le bureau d'étude qui sera amené à mettre en place ce projet lancé avant la fin du mandat.

Au niveau intercommunal, 2025 va nous permettre de finaliser le travail collaboratif de l'ensemble des communes du territoire sur l'écriture du plan local d'urbanisme intercommunal, entamé depuis cinq ans. Ce projet d'envergure va nous faire entrer dans une nouvelle ère pour le développement de notre territoire en tenant compte des contraintes imposées par l'État sur l'artificialisation des sols. Nous aurons ainsi un règlement unique qui prendra en compte toutes les particularités des petites et grandes communes. Une réunion publique est prévue le jeudi 23 janvier à La Boissière du Doré pour un point sur l'état d'avancement.

L'instabilité au sommet de l'État ne rassure personne mais les communes quant à elles sont bien présentes et se battent quotidiennement pour les citoyens, même si leurs moyens s'amenuisent d'année en année avec toujours plus de compétences transférées par l'État. Notre budget est serré mais nous ne dépenserons pas l'argent que nous n'avons pas. Nous grandirons ensemble et nous continuerons de structurer la commune de façon programmée. Je sais que notre commune peut compter sur la solidarité de ses habitants et de son tissu associatif. C'est une vraie richesse. Merci !

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2025 à vous et vos proches. Au plaisir de vous rencontrer et d'échanger sur notre environnement et sur notre belle commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Le dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 11 octobre 2024

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 14

Votants: 16

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Vincent DUGUÉ, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Michel AMOSSÉ, Valérie CLÉRO, Michael BAUDRY, Cindy PASQUEREAU

Pouvoirs : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

Bernard SOURISSEAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 12 septembre 2024, il est donc approuvé.

DÉCLARATION DE BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 18 septembre 2024 :

- C 678 7 rue de la Chapelle 1 340 m²
Appartenant à Madame Sophie ZAKIAN (demandé par Maître FAY notaire à VERTOU) Parcelles situées Ub et 1Aub

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.

Le Maire est chargé de transmettre cette déclaration.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 4

Une modification doit être apportée au budget primitif concernant le résultat d'investissement. Celui-ci était de 319 684.76 € au lieu de 323 998.76 €.

Recettes

001 Résultat d'investissement reporté	- 4 314 €
10222 FCTVA	+ 4 314 €

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, **Considérant que** les services de l'Etat ont diligenté toutes les procédures utiles au recouvrement de ces sommes, que celles-ci se sont révélées infructueuses dans un certain nombre de cas, **Considérant que** sur la période de 2022 à 2023 inclus, le service des finances publiques propose d'écarter deux titres de recettes pour un total de 20.40 euros du potentiel d'encaissement de la Commune,

Après avoir pris connaissance, après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** à la demande du service des finances publiques, les produits irrécouvrables de la commune tel qu'indiqué en annexe ;

- **ADMET** pour ce faire les titres concernés en pertes sur créances irrécouvrables, étant observé que l'admission en non-valeur ne met pas fin à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable ;

- **DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUBVENTION DU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Vu la délibération du conseil municipal du 18 janvier par rapport à la subvention versée à l'école publique Clément Pellerin.

Le voyage prévu en mai a été reporté en novembre. Le nombre d'élèves n'est plus le même.

Après discussion, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide d'allouer 20 € par élève, soit :
- 1 360 € pour 68 élèves

CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION CROC'LOISIRS

Convention de partenariat entre la commune et l'association Croc'loisirs

Considérant le projet initié et conçu par l'association « Croc'Loisirs », pour :

- Répondre à un besoin de mode de garde pour les enfants de la commune et des villages de proximité lors des temps péri et extra scolaires,
- Soutenir, promouvoir, créer des animations éducatives en direction des jeunes générations en lien avec un projet éducatif déterminé en fonction des besoins et attentes du public ciblé,

Considérant les orientations de la politique éducative de la collectivité,

Il est donné lecture de la proposition de convention de partenariat avec l'association. Cette convention décrit les :

- Objectifs et description du service
- Rôles, missions et tâches de l'association et de la collectivité
- Modalités économiques, financières et comptables
- Moyens mis à disposition par la collectivité
- Dispositions relatives à l'utilisation du matériel
- Aménagement de la périscolaire
- Nettoyage et entretien des locaux et maîtrise des énergies
- Responsabilités et assurances
- Modalités de suivi et d'évaluation
- Communication et publicité
- Durée, avenants, résiliation

Sur proposition du Maire, après délibération le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à l'unanimité à cette convention de partenariat,

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

Convention de mise à disposition du personnel

Cette convention est une mise à disposition du personnel entre la mairie et l'association Croc'Loisirs sur le temps de la pause méridienne et en cas de besoin de l'association.

L'association met à disposition 2 agents sur le temps de la pause méridienne.

La mairie met également à disposition un agent en cas de besoin de l'association.

Les agents mis à disposition ont donné leurs accords.

Sur proposition de M le Maire, après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à cette convention de mise à disposition du personnel,

- **AUTORISE** M le Maire à signer ladite convention

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DES FÊTES

Le conseil Municipal a validé la mise à disposition du terrain situé aux Carrières pour le comité des fêtes. Une convention a donc été rédigée et doit être validée en conseil municipal.

Pour rappel, il est décrit :

- Les modalités d'utilisation
- Les fonctionnements
- La durée et les modalités de résiliation

Sur proposition du Maire, après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à cette convention de mise à disposition des terrains rue des Carrières

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

AVENANT 1 – CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS

Un avenant doit être pris pour revoir les dispositions financières et l'échéancier de facturation.

Les charges du service mutualisé sont réparties à parts égales entre les 5 communes jusqu'en décembre 2025 et non 2024. En janvier 2026, et suivant un bilan des interventions sur l'année civile 2025, les communes pourront revoir la clé de répartition, qui pourra alors tenir compte de la population des communes ou encore du niveau d'activités du service mutualisé de police municipale sur chacune des communes.

Le remboursement à la commune de Le Landreau par chacune des 4 autres communes se réalisera en deux temps :

- Un acompte de 50% du budget prévisionnel de l'année N sera sollicité en juin de l'année N,

- Le solde de l'année N sera sollicité suivant un état des dépenses réalisées au plus tard le 15 décembre de l'année N.

Sur proposition de M le Maire, après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-EMET un avis favorable à l'avenant 1

- AUTORISE M le Maire à signer celui-ci

CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE LA PAUSE MERIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRE

Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap employé durant ce temps.

La commune demeure cependant compétente pour prendre toutes les mesures autres que l'accompagnement humain qui sont nécessaires pour permettre l'accès effectif des élèves en situation de handicap à ce service ou les activités qui en dépendent.

L'objet de la présente convention est de déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont affectés, sur décision de la rectrice d'académie ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur la délégation de cette dernière, à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la commune.

La présente convention ne régit pas l'intervention éventuelle d'AESH à l'occasion des activités périscolaires qui ont lieu en dehors de la pause méridienne. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Sur proposition du Maire, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

-EMET un avis favorable à la convention

- AUTORISE M le Maire à signer ladite convention

CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE - AVENANT MARCHÉ ADAPTÉ

En séance du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1 518.43 € HT.

En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 € HT.

En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 € HT.

En séance du 10 octobre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 87.62 € HT.

En séance du 9 novembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 041.19 € HT.

En séance du 14 décembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 2 867.29 € HT.

En séance du 18 janvier 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 2 140.82 € HT.

En séance du 22 février 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de -39 481.16 € HT.

En séance du 28 mars 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 11 712.50 € HT.

En séance du 20 juin 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 4 617.19 € HT.

En séance du 4 juillet 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 323.34€ HT.

En séance du 12 septembre 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 5 004.77€ HT.

Il y a des travaux en plus pour la périscolaire :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT HT	TOTAL HT
LOT 1 - GROS CEUVRE	BOISSEAU	267 660.66	- 1 646.52	266 014.14
LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU	EGDC	69 988.29	- 1 518.02	68 470.27
LOT 6 - SERRURERIE	EVRE METAL	26 664.62	- 1 024.00	25 640.62
LOT 15 - VRD ESPACE VERTS	ALLARD	193 873.15	1 922.50	195 795.65
TOTAL DES AVENANTS			- 2 266.04	

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-13 cité ci-dessus.

- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des entreprises citées ci-dessus.

CAFE RESTAURANT – BAIL COMMERCIAL

La commune est propriétaire du bâtiment à usage de commerce situé 16, place Saint Joseph, cadastré section C numéro 278 et de la licence IV; le tout faisant l'objet d'un bail dérogatoire en septembre 2021 renouvelé une fois.

Monsieur Laurent DUGRAY, exerçant sous le nom commercial « Le St Jo » souhaite vendre son fond de commerce à Madame Gaëlle ROUSSEAU, exerçant sous le nom commercial « Le Schiste ».

Un bail commercial de 9 ans a été signé l'année dernière avec M DUGRAY.

Sur proposition du Maire, et après discussion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure la cession du bail à Mme Gaëlle ROUSSEAU aux conditions indiquées dans le bail commercial.

- **AUTORISE** M le Maire ou l'un des adjoints à signer ledit bail avec l'exploitant.

DIVERS

GARANTIES PRÉVOYANCE

A l'heure actuelle, 7 agents sur 15 souscrivent à cette assurance. En 2025, celle-ci va devenir obligatoire pour tous les agents.

Après réflexion, le Conseil Municipal va prendre en charge à hauteur de 50% avec un taux à 1,93% cette assurance.

POUBELLE BIO-DECHETS

La communauté de Communes a installé une poubelle biodéchets sur les communes de Vallet, Divatte Sur Loire, Saint Julien de Concelles et Le Pallet.

A partir de l'année prochaine, il y en aura une qui sera également installée sur la commune. La commission voirie va réfléchir à l'endroit où celle-ci sera implantée.

FRITEUSE

L'association ARCT souhaite récupérer l'ancienne friteuse du café-restaurant. Le conseil municipal valide le don de celle-ci à l'association.

PANNEAUX REGRIPIERE

M le Maire propose de demander aux exploitants agricoles si les panneaux d'entrée de la commune peuvent être remis à l'endroit.

CHATS ERRANTS

Concernant la campagne de stérilisation et d'identification des chats, la commune a candidaté pour obtenir une subvention auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Les habitants seront informés des dates de la campagne de stérilisation.

CAMÉRA DE CHASSE

M le Maire propose d'installer une caméra de chasse au niveau du parking des Doves afin de limiter le vol de carburant et le dépôt sauvage.

Il propose également de réfléchir à l'installation de caméra aux entrées de la commune.

Le conseil Municipal est favorable à ces propositions.

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du maire auront lieu le dimanche 12 janvier à 10h45 à l'espace Alain Clouet.

ZAC DU SOUCHAIS

Les travaux de voirie sont en cours de finalisation. L'éclairage public devrait être mis en route d'ici la fin de l'année.

ESPACE JEUX

La commission en charge du dossier a présenté leurs visions de l'espace jeux qui sera situé à côté du terrain de foot avec une structure pour les enfants, un espace sportif intergénérationnel et un espace fitness. Il a été proposé de rencontrer la société PSO lors d'un conseil municipal.

TERRAIN DE FOOT

Pour l'implantation d'une haie entre le terrain de foot et le champ situé derrière, la commune va acquérir deux petites parcelles riveraines.

RESTAURANT SCOLAIRE

Des travaux de rénovation des cuisines vont avoir lieu pendant les vacances scolaires de février.

JARDIN DE NOËL

Les lutins se sont réunis. La configuration du jardin sera différente de l'année dernière avec la création de plusieurs îlots.

Les illuminations de Noël seront installées du 5 décembre au 6 janvier 2025.

LES BELLES RENCONTRES

Elles ont eu lieu le dimanche 13 octobre, malgré le peu de participants, les rencontres ont été appréciées.

Ce temps a été suivi par les récompenses des maisons fleuries.

PEDT (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE)

Le thème de cette année est sur la mixité des genres. Il y aura trois temps forts répartis tout au long de l'année scolaire. Tout d'abord en décembre et janvier, les enfants auront une présentation de différents métiers exercés habituellement par sexe opposé. Ensuite en mars, une semaine « colorée » où les enfants et les adultes pourront porter chaque jour des vêtements d'une couleur précise définie à l'avance. Une dernière animation aura lieu le 17 mai en partenariat avec le CME. Des films et dessins animés seront projetés pour illustrer la thématique. A cela s'ajoutera une sélection de livres mis à disposition par la médiathèque pour amener à la réflexion des activités « dites » genrées (bricolage - couture ...) ainsi que des animations sportives pour casser un peu les codes et les préjugés.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Les enfants se sont réunis le 16 octobre. Lors du conseil municipal du 16 janvier prochain, ils souhaitent présenter leur projet d'aménagement de la cour située entre le restaurant scolaire et l'école Clément Pellerin.

CALENDRIER DE L'AVENT

Cette année, Mme Clothilde JOLIVET, élue, a mis en place un calendrier de l'Avent. Un habitant de la commune sera tiré au sort chaque jour du 1^{er} au 24 décembre. Les différents lots proviennent de viticulteurs, d'artisans, de commerçants et d'entreprises de La Regrippière et des communes avoisinantes qui ont répondu favorablement à cette animation.

PARCOURS D'ORIENTATION

Le positionnement des bornes du parcours d'orientation a commencé.

VIGNOBLE A VELO

La soirée de bilan avec les associations aura lieu le mercredi 27 novembre à l'espace Alain Clouet.

MOBILITE

Une subvention peut être obtenue auprès de la communauté de communes pour la réalisation de piste cyclable ou de marquage au sol.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

Le quatorze novembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 7 novembre 2024

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 11

Votants: 13

Présents : Pascal EVIN, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Franck BOUCHEREAU, Vincent DUGUÉ, Clothilde JOLIVET, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Michel AMOSSÉ, Valérie CLÉRO, Roger CAILLER, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Bérengère LAMBERT, Cédric CARETTE,

Pouvoirs : M Roger CAILLER a donné pouvoir à M Pascal EVIN
Mme Cécilia FONTENEAU a donné pouvoir à Mme Audrey BARON

Jean-Luc GAULTIER est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD, secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 17 octobre 2024, il est donc approuvé.

DÉCLARATION DE BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 28 octobre 2024 :

- E 156 28 rue d'Anjou 121 m²
Appartenant aux consorts PICOT (demandé par Maître ARNAUD DE FOIARD notaire à LA HAIE FOUASSIERE)
Parcelle située Ua

Déclaration reçue en mairie le 4 novembre 2024 :

- C 975 23 rue de l'Ouche Renard 458 m²
Appartenant à Monsieur ANDRE et Mme CORDIER (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET)
Parcelle située 1 AUB

Déclaration reçue en mairie le 9 novembre 2024 :

- E 2627 3 Place Saint Joseph 213 m²
- E 2629 3 Place Saint Joseph 93 m²
Appartenant à Mme Léa AUDRY (demandé par Maître Thomas LOBIES notaire à NANTES) Parcelles situées Ua

Déclaration reçue en mairie le 13 novembre 2024 :

- E 1083 Ouche de Bois 11 710 m²
- E 1586 Ouche de Bois 378 m²

Appartenant à Mme Stella BRIDOUX et Steeve BRIDOUX (demandé par Maître Thomas LOBIES notaire à NANTES) Parcelles situées Ub et A

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Pour rappel, le conseil municipal a décidé lors du conseil du 20 Mai 2022 d'arrêter les temps d'activités périscolaire (TAP) à partir de la rentrée scolaire 2022-2023. Cette dérogation est valable 3 ans.

Donc, l'académie de Nantes demande si la collectivité souhaite demander la reconduction ou non de la dérogation pour la semaine à 4 jours pour la rentrée de septembre 2025.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :
- **DÉCIDE** de demander la dérogation pour la reconduction de la semaine à 4 jours

CONVENTION AVEC LA SPA

La Société Protectrice des Animaux sise à Carquefou, a pour mission de permettre à la mairie de pouvoir placer les chiens et exceptionnellement les chats trouvés errants ou en état de divagation sur notre territoire.

Il est donc proposé de conclure une convention entre la Commune et la SPA, pour la mise en fourrière des animaux errants.

Une somme forfaitaire de 400 € sera versée au premier trimestre.

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la conclusion de la dite-convention
- **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION CROC'LOISIRS

En début d'année, l'association a présenté un prévisionnel d'activité avec un déficit important pour la fin 2024.

A ceci plusieurs raisons, baisse et suppression de certaines subventions, revalorisation des salaires. De plus l'augmentation régulière des enfants de moins de six ans et l'accueil dans plusieurs lieux a entraîné la présence de plus d'animateurs, donc plus de charges salariales.

La commission Enfance-Jeunesse a rencontré l'association à plusieurs reprises pour soutenir celle-ci et proposer des pistes pour réduire le déficit.

La commission propose également de verser une subvention exceptionnelle pour 2024 de 6 000€ afin de donner une aide financière.

Après délibération, Le conseil Municipal à l'unanimité a :

- **DECIDÉ** d'allouer une subvention exceptionnelle de 6000 €.

Arrivée de M Cédric CARETTE.

RESULTAT DE CONSULTATION POUR L'AIRE DE JEUX

Pour rappel, lors du conseil du 16 mai 2024, le conseil a décidé d'utiliser le don de M ROUSSELIERE pour compléter l'aménagement du terrain situé près du terrain de foot.

Une commission a été créée et celle-ci a décidé de lancer une consultation pour l'implantation de différentes structures :

- Un jeu pour les enfants
- Une table de ping pong
- Un espace sportif intergénérationnel
- Un espace fitness

Entreprise	Prix
Créa composite	68 383.20 €
PSO	66 672.00 €

Sur proposition de M SOURISSEAU et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le devis de l'entreprise PSO
- **Autorise** M le Maire à signer le devis

M Jean-Luc GAULTIER informe qu'une classe de l'école de Briacé va étudier et proposer le plan paysagé.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS

Le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

CCSL : TAXE D'AMENAGEMENT : CONVENTION FINANCIERE A LA REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERCUES POUR LES PROJETS A CARACTERE ECONOMIQUE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Sèvre et Loire,

Considérant la taxe d'aménagement applicable aux permis de construire et déclarations préalables relatifs aux opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable),

Vu l'article L.331-2 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération 2011- 081 du Conseil Municipal en date du 24 Novembre 2011, instituant la taxe d'aménagement sur la commune de LA REGRIPIERE, et le taux de 5 % voté par délibération 2014-088 en date du 20 Octobre 2014, par délibération 2017 - 0110 en date du 7 décembre 2017 comme précédemment,

Compte-tenu de la charge des équipements publics relevant de la compétence de la CCSL en matière de l'aménagement de l'espace communautaire, de développement économique et de voirie d'intérêt communautaire,

Etant entendu qu'il peut être institué un reversement de tout ou partie de la taxe perçue par la commune vers la communauté de communes, par accord entre les collectivités (conventionnement),

Vu la convention financière proposée, présentant les modalités de reversement de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté de Communes de Sèvre et Loire pour les autorisations d'urbanisme à caractère économique (industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale et touristique) accordées par les communes de La Boissière du Doré, La Chapelle-Heulin, Divatte Sur Loire, Mouzillon, Le Landreau, Le Loroux Bottereau, Le Pallet, La Remaudière, St Julien de Concelles, Vallet et La Regrippière.

Il est exposé à l'assemblée la proposition de reverser une partie du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la Communauté de Communes Sèvre et Loire, notamment pour les projets à caractère économique.

En effet, la CCSL organise et finance l'aménagement des zones de développement économique, conformément à ses statuts. Il est donc envisagé de reverser 100% du produit de la taxe d'aménagement perçu en zones économiques d'intérêt communautaire.

Considérant qu'il est proposé que le produit de la taxe d'aménagement perçu par la commune pour les dossiers d'urbanisme portant sur le développement économique, soit reversé à la Communauté de Communes Sèvre et Loire dans ces conditions :

- à 100% pour les autorisations d'urbanisme situées en zones économiques, du fait que la CCSL engage tous les travaux d'aménagement,
- à 30% pour les autorisations d'urbanisme situées hors zones économiques mais portant sur un projet de développement économique (permis de construire et déclarations préalables à vocation industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale, touristique), hors commerces de proximité de moins de 400m²,
- afin de financer les missions d'accueil, de conseil et d'animations aux entreprises, les travaux d'entretien des zones existantes, ainsi que les acquisitions foncières pour la constitution de réserves foncières en vue de l'extension future ou de la création de zones,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le principe de reversement à la communauté de communes de la taxe d'aménagement perçue par les communes, pour les dossiers d'urbanisme portant sur le développement économique :

- à 100% pour les autorisations d'urbanisme situées en zones économiques, du fait que la CCSL engage tous les travaux d'aménagement,

- à 30% pour les autorisations d'urbanisme situées hors zones économique (permis de construire et déclarations préalables à vocation industrielle, tertiaire, artisanales, commerciale, touristique), hors commerce de proximité, d'une surface de vente inférieure à 400m², afin de financer les missions d'accueil, de conseil et d'animations aux entreprises, les travaux d'entretien des zones existantes, ainsi que les acquisitions foncières pour la constitution de réserves foncières en vue de l'extension future ou de la création de zones.
- **APPROUVE** la convention financière (jointe en annexe) entre la Communauté de Communes Sèvre et Loire et chaque commune de la CCSL.
- **AUTORISE** M le Maire à signer ladite convention.

CCSL - AVENANT A LA CONVENTION DE FACTURATION DU SERVICE URBANISME

Pour rappel, l'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets) prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1^{er} janvier 2024.

A l'échelle de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, il a été décidé de :

- Renoncer au transfert de la compétence au profit de la Présidente de l'ECPI
- Maintenir la compétence de police de publicité extérieure au profit du Maire
- Déléguer l'instruction des dossiers au service urbanisme
- Exercer le contrôle des mesures de publicité extérieure par M le Maire

Pour rappel, la convention en cours est valable jusqu'au 31/12/2025.

Afin de permettre ces modifications, un avenant à la convention est nécessaire pour :

- Redéfinir les modalités de traitement des dossiers reçus en matière de publicité
- Modifier les obligations du Maire
- Intégrer les règles en matière de facturation

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant à la convention en cours
- **Autorise** M le Maire à signer ledit avenant

DIVERS

SUPERETTE API

M Michael BAUDRY présente le projet de superette API. Les produits commercialisés sont à hauteur de 70% de marque Carrefour, 20% de divers et 10% de produits locaux. Si la commune s'engage, la collectivité devra préparer le terrain pour accueillir la structure. Elle devra également verser la somme de 5 475 € par an correspondant à la consommation d'électricité et aux frais des déchets.

Le conseil municipal est amené à réfléchir sur ce projet. Plusieurs personnes iront visiter ces modèles dans les communes de La Romagne et de Vezein pour voir le bâtiment et connaître le ressenti des élus.

CHATS ERRANTS

La commune a obtenu la subvention. Les frais de stérilisation et d'identification seront pris en charge à 100 % par la subvention.

VŒUX DES COMMUNES DE LA CCSL

- Samedi 4 janvier à 17h à Le Landreau
- Vendredi 10 janvier à 19h à Mouzillon
- Samedi 11 janvier à 11h à La Boissière du Doré
- Dimanche 12 janvier à 10h45 à La Regrippière
- Dimanche 12 janvier à 11h à La Chapelle Heulin
- Samedi 18 janvier dans la matinée à Saint Julien de Concelles
- Samedi 18 janvier à 17h à Le Pallet
- Samedi 18 janvier à 18h à Vallet
- Dimanche 19 janvier à 11h à Divatte Sur Loire
- Dimanche 26 janvier dans la matinée à La Remaudière
- Vendredi 31 janvier à 19h à Le Loroux Bottereau

CAFÉ RESTAURANT

La signature de la cession du fonds de commerce géré par M DUGRAY a lieu lundi 18 novembre. L'ouverture du bar se fera dès le 19 novembre. Le commerce sera géré par Gaëlle ROUSIERE. L'ouverture du restaurant aura lieu le 25 novembre.

VIGNOBLE A VÉLO

La soirée du Vignoble à vélo aura lieu le 27 novembre. La première partie sera consacrée à un bilan de l'évènement suivie ensuite d'un cocktail pour remercier les bénévoles.

ART'GRIPPIERE

L'exposition aura lieu lors du dernier week-end de mars 2025. Des œuvres de peinture, de photographie et de sculpture seront présentées, avec de nouveaux artistes locaux.

CULTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEVRE ET LOIRE

En raison de la météo, le spectacle de la Compagnie Mesdemoiselles n'a pas eu lieu lors du Vignoble à Vélo. Il est proposé que celui-ci soit repoussé au mois de juin 2025 pour un coût de 4 000€. Après réflexion, les élus ne souhaitent pas cette représentation.

Il est également proposé un cinéma en plein air fin août début septembre. Cette animation est proposée par les trois cinémas de la CCSL et la communauté de communes. Cédric CARETTE va voir avec le comité des fêtes si l'association est intéressée pour s'occuper du bar et de la restauration. Le coût pour la collectivité serait de 800 €.

CAGNOTTE IRENE

Une cagnotte a été créée en ligne via l'école Clément Pellerin pour le départ à la retraite d'Irène LEROUX atsem depuis 20 ans.

JARDIN DE NOËL

Le jardin de Noël avance bien. Les lutins vont créer un chalet et organiser une rencontre avec le père Noël qui sera suivi d'un vin chaud.

RETOUR CONSEIL D'ECOLE

L'école publique compte actuellement 77 élèves répartis sur 4 classes. En janvier, deux très petites sections arriveront.

Irène LEROUX, atsem, part à la retraite fin novembre. Elle sera remplacée par Manon RANNOU.

Le réseau d'aide suit 8 enfants de l'école.

Le voyage scolaire s'est bien déroulé. Une soirée va être organisée pour présenter le séjour aux parents.

Présentation des projets et sorties de l'année scolaire. Des demandes d'investissements ont été formulées. Elles seront étudiées lors d'une commission enfance l'année prochaine.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 27 juin.

REPAS DES AINES

Le repas des aînés s'est bien déroulé. L'animation et le repas ont été appréciés par l'ensemble des convives.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU MERCREDI 18 DECEMBRE

Présents : Audigane Léa, Bolteau Noëlyne, Chauvat Adèle, Daniel Hassini Malia, Leleu Gabin, Loiret Esteban, Moskovitz Adèle, Rondeau Clara, Roy Léon David, Hauray Cyril (coordinateur enfance jeunesse) Petiteau Marie-Edith (adjointe Enfance-Jeunesse)



Absents excusés : Duchêne Paul, Riand Fustemberg Eden, Ripoche Lyia, Lambert Bérengère (conseillère municipale), Evin Pascal (Maire)

Organisation de la réunion :

Agenda :

- Dimanche 12 janvier : rendez-vous à 10h30 pour les membres du CME à l'espace Alain Clouet (salle polyvalente) aux traditionnels vœux de M. Le Maire. A cette occasion, les jeunes élus.es seront décorés.es donc la présence est indispensable.

- Mercredi 15 janvier : CME de 14h à 15h en salle du conseil afin de préparer la présentation du projet d'aménagement de la cour.

- Jeudi 16 janvier : Conseil municipal à 19h30 en salle du conseil, présentation du projet par les jeunes, les parents peuvent être présents.

Trois dates très rapprochées, mais le rendez-vous suivant sera placé après les vacances d'hiver.

Administratif :

Les jeunes ont reçu en format papier, les deux derniers comptes rendus de CME ainsi qu'une invitation nominative aux vœux de Monsieur le Maire.

Déroulement de la séance :

Le groupe a effectué une séance ludique autour de débats citoyens (voir page 13), puis a partagé un temps de convivialité autour d'un verre de jus de fruits et d'un gâteau préparé par Marie-Édith. Une petite photo devant le village des lutins a clôturé la séance.



Bonnes fêtes de fin d'année, et rendez-vous dimanche 12 janvier !

A l'année prochaine.

Kidikoi : le débat pour toute la famille

Vivre tous à la maison, c'est l'occasion de prendre plus de temps pour jouer et discuter tous ensemble ! Les *petits citoyens* te proposent une série de questions pour débattre chaque jour en famille et réfléchir sur les choses de la vie qui nous concernent tous !

Le but du jeu : convaincre les autres joueurs avec ses opinions, ses réflexions, ses remarques et ses délires aussi !

La règle du jeu : chaque jour, choisis une des deux questions pour lancer le débat avec ta famille. Tu devras répondre à cette question en 1 ou 2 mn maximum.

<p>On devrait ? On devrait pas manger des animaux ? Explique.</p> <p>On devrait ? On devrait pas se fâcher avec ses amis ? Raconte.</p>	<p>On devrait ? On devrait pas obliger les enfants à lire ? Pourquoi ?</p> <p>On devrait ? On devrait pas punir les enfants ? Explique.</p>	<p>On devrait ? On devrait pas utiliser Internet dans sa chambre ? Explique.</p> <p>On devrait ? On devrait pas poster des photos de soi sur Internet ?</p>
<p>On devrait ? On devrait pas aller au fast food tous les jours ? Explique.</p> <p>On devrait ? On devrait pas tomber amoureux(se) de 2 personnes à la fois ? Raconte.</p>	<p>Se moquer d'une personne handicapée. On devrait ? On devrait pas réagir ?</p> <p>On devrait ? On devrait pas dire au professeur que l'on n'a pas compris ? Explique.</p>	<p>On devrait ? On devrait pas aider un(e) ami(e) timide à s'exprimer ? Explique.</p> <p>On devrait ? On devrait pas insulter une personne raciste ? Raconte.</p>
<p>On devrait ? On devrait pas dire que l'on a été racketté ? Explique.</p> <p>On devrait ? On devrait pas sortir tard le soir avant 16 ans ? Explique.</p>	<p>On devrait ? On devrait pas intervenir si des copains ou des copines jouent à des jeux dangereux ? Explique.</p> <p>On devrait ? On devrait pas partager ses rêves ? Explique.</p>	<p>Une personne que l'on connaît est malheureuse. On devrait ? On devrait pas se sentir concerné ? Explique.</p> <p>Ne pas avoir le même avis que ses parents. On devrait ? On devrait pas leur dire ? Explique.</p>

Avant de jouer, tu auras imprimé ou dessiné des cartes de votes pour chacun des membres de ta famille. À la fin de ta réponse, demande aux autres joueurs « À mon signal, vous devez voter si vous êtes d'accord ou non avec ma réponse. 1, 2, 3 votez ! ». 1 vote vert = 1 point. Les autres jours, ça sera au tour de tes parents, frères et sœurs de répondre à une question. À la fin de la semaine, celui qui obtient le plus de point a gagné !



Tu peux aussi te rajouter des défis pour répondre à la question et **gagner 2 points bonus** : commencer par « moi petit(e) citoyen(ne) », mimer ta réponse, te gratter la tête ou fermer les yeux durant tout le temps de la réponse, choisir un joueur pour t'aider à répondre à la question...



LE BIO A LA REGRIPIERE

L'agriculture évolue fortement ces dernières années avec l'arrivée de nouvelles générations et de nouveaux acteurs. Sur la commune de La Regrippière, on bénéficie d'une belle diversité de production avec du lait, des céréales, de la viande, des légumes, du vin, des fromages, du miel et même des fleurs. On entend beaucoup parler du Bio dans les médias et nous avons voulu recueillir le témoignage des différents producteurs installés sur la commune. Dans un monde complexe, où les conditions climatiques sont rudes et fluctuantes, allons découvrir ces acteurs pour mieux comprendre leurs choix, leurs modes de production et leurs convictions.

La terre ferme

La terre ferme a été créée en 2017 sous forme associative. L'exploitation produit des légumes bio de saison. Amélie, Mélanie, Marion, Maria, Léo et Erwan travaillent ensemble avec chacun un rôle bien défini. Tout le monde s'active à la fois à la production, à la commercialisation mais aussi aux tâches administratives. Aujourd'hui, la surface globale est 6.6ha dont une partie en prairie et l'autre partie dédiée à la culture de légumes dont 2400 m² en tunnel.



On retrouve les légumes d'été comme le poivron, la tomate, l'aubergine, le haricot vert mais aussi tous les légumes traditionnels avec une grande diversité : carottes, pois gourmands, oignons, ails, pomme de terre, poireaux, choux, betterave, radis d'hiver, épinards, panais, brocolis et tous les types de courges.

Dès la création, l'idée était de produire des légumes bio avec un mode de production le plus autonome possible. Deux grands principes guident leurs choix :

- Un sol toujours couvert (grâce aux différents paillages)
- Pas de travail du sol pour respecter au mieux la vie du sol

« Faire en sorte de nourrir les vers de terre qui vont eux-mêmes enrichir le sol ».



Concept novateur à leur début, ils ont acquis une grande expérience au fil des saisons et de nombreux reportages leur ont été consacrés. Ils sont certifiés agriculture biologique et engagés dans la démarche pour la faire connaître à un maximum de consommateurs.

Aujourd'hui, la production est bien menée même si le climat n'est pas toujours facile. Leur diversité de légumes permet toujours d'avoir des compensations.

Le circuit de vente se fait aux travers de différentes AMAP : Maisdon-sur-Sèvre, Le Pallet, Nantes et Rezé. La plus importante est celle de La Regrippière. Les paniers sont récupérés le mardi soir de 17h30 à 19h. Un marché de producteurs locaux se tient dans le même temps réunissant des producteurs de viande, d'œufs, de produits laitiers, de pains et parfois du miel ou du sel. Réunis sous le nom de la Regroupière, c'est ouvert à tous et tout au long de l'année. Rendez-vous au village de la Porchetière. Il est encore temps de s'inscrire pour les paniers. Contactez par mail laterreferme@gozmail.bzh ou venez un mardi soir !

La bergerie du losange

Guillaume FOUAN

Exploitant, éleveur de brebis en agriculture BIO



Guillaume FOUAN est originaire de Nantes. Il a connu La Regrippière grâce aux copains qu'il s'est fait durant sa formation de BAC STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) au lycée Briacé.

Suite à l'obtention du BAC, Guillaume souhaitait travailler dans l'arboriculture. Il a fait beaucoup de saisons durant sept années en arboriculture (pomme, poire), maraichage.

Puis il a découvert au fur et à mesure l'élevage. Il a donc fait du bénévolat dans différentes exploitations pour découvrir le métier.

Après un BP REA (Responsable d'Entreprise Agricole) en 2018, formation plus spécialisée sur les animaux et la gestion administrative d'une ferme, Guillaume reprend en avril 2022 la ferme de la Porchetière de 55 hectares pour y installer un élevage de brebis en agriculture bio.



La ferme

Aujourd'hui l'exploitation accueille 64 brebis de la race Lacaune, qui est une race laitière du bassin aveyronnais. A ce jour 53 brebis sont gestantes et les agnelages s'étalent sur la période de mi-janvier à début mars. C'est donc sur cette même période que la collecte du lait est la plus importante et perdure jusqu'en octobre environ. Tous les matins, les brebis sont traites et le lait est transformé immédiatement à la ferme en tomme de brebis, fromage frais aux herbes ou en petit fromage affiné. Les agneaux restent 45 jours avec leur mère, ensuite ils sont regroupés en prairie. Les agneaux mâles sont élevés jusqu'à 6-7 mois et sont proposés ensuite à la clientèle en colis.

Durant la période hivernale ou quand les prairies sont trop humides, les brebis rentrent à la bergerie et sont nourries par le foin et les céréales produits sur l'exploitation. Seuls des minéraux sont achetés car le terrain est carencé en minéraux. L'objectif de l'exploitation est d'être au maximum autonome.

La vente

Mi-février, la boutique située à la ferme ouvre ses portes au public le vendredi soir de 17h30 à 19h00 pour la vente des fromages et de colis de viande. De plus Guillaume et sa compagne sont présents sur le marché du Loroux-Bottereau le jeudi soir de 16h00 à 19h30 et sur le marché de Clisson le vendredi matin. Les produits sont disponibles à La Fromagerie Bleue à Vallet, et à partir de février 2025 dans les Biocoop. Il y a également un partenariat avec la Terre Ferme et les AMAP du coin.

La priorité pour ces passionnés de leur exploitation est vraiment de nourrir les habitants locaux.

Le rire des fleurs

Violaine Suteau
Ferme florale

Après un BTSa Gestion Protection de la Nature, Violaine a travaillé en agriculture et en maraîchage. En 2021, elle suit une nouvelle formation pour la production florale et elle crée en 2022 sa ferme florale : Le rire des fleurs. Elle cultive sur 5000 m² une centaine de variétés de fleurs qu'elle revend en fleurs fraîches ou fleurs séchées, en tiges, en bouquets ou compositions tout au long des saisons.



Elle a choisi de proposer une alternative à la fleur classique, produite souvent loin de chez nous avec une empreinte écologique forte. C'est pourquoi, la production n'utilise ni pesticides, ni produits chimiques aux substances cancérigènes et toxiques qui se retrouvent alors dans nos maisons.

Au-delà de la culture en bio aux différentes contraintes administratives lourdes, Violaine a choisi une autre approche de la fleur séchée, sans décoloration ou recoloration ni stabilisation, ses fleurs respectent la santé et la biodiversité. Elle en suit donc la démarche sans demander le label.

A l'heure actuelle, elle vend ses fleurs principalement directement à la ferme. Elle fournit également des AMAP et des marchés de producteurs dans un rayon de 25 km. Elle approvisionne également quelques fleuristes en boutique ou en événementiel. Violaine pratique aussi l'accueil à la ferme et les visites pédagogiques et créatives pour les personnes concernées par le sujet ou tout simplement curieuses de ce type de production.

L'avenir de la ferme passe par une association avec une jeune femme qui va rejoindre Le rire des fleurs en 2025. Formation et dossier d'installation en perspective pour une ferme qui suit la demande croissante de fleurs de qualité et de saison.



Le château de La Ragotière

Amélie et Vincent Dugué
Producteurs de vin bio



Le château de la Ragotière a été repris en 1978 par les trois frères de la famille Couillaud, Bernard, Michel et François. C'est

en 2006 que Vincent et Amélie, née Couillaud, arrivent sur le domaine aux côtés de François. Ils poursuivent la voie tracée, travaillent l'existant puis petit à petit progressent l'idée de se diriger vers le bio.

La conversion est entamée en 2019

L'engagement est pris en 2019 pour transformer l'ensemble de l'exploitation en bio sur cinq ans. La bascule est progressive car il faut acquérir un savoir-faire et former la main d'œuvre ; 10 hectares la première année, 10 autres hectares la seconde, aujourd'hui ce sont 35 hectares qui sont convertis en bio. Une année comme 2024 ne remet pas en cause le choix du bio mais Amélie et Vincent ont fait un choix mesuré en scindant l'exploitation en deux : la Ragotière et une partie de la Morinière sont fléchées bio tandis que la seconde exploitation reste sur des méthodes traditionnelles en privilégiant toutefois l'agriculture raisonnée.

Un travail exigeant

Ils se sont engagés dans le bio par réelle conviction et non pour suivre une tendance. Et heureusement dira Vincent car le travail des parcelles bio est très engageant, il est exigeant et demande beaucoup d'énergie. A titre d'exemple, les vignes sont traitées de façon préventive et non curative avec des produits non synthétiques comme la bouillie bordelaise, le soufre ou l'écorce d'orange. Les dosages sont infimes à raison de 100 à 200 grammes par hectare. La pluie lessive ces produits aussi les passages doivent être répétés d'autant plus souvent lorsqu'il pleut ... (beaucoup) comme cette année !

Le bio à la vente

Les millésimes bio sont distribués sur leur réseau de cavistes français, à l'export et directement à la cave.

En France le bio est très demandé mais les cavistes sont exigeants et le label Bio ne fait pas tout. Ils veulent du bio et du bon. A l'étranger c'est différent d'un pays à l'autre. Aux Etats-Unis, les consommateurs sont moins nombreux qu'en France mais ils sont éduqués au vin et très ouverts au bio. Au Canada la tendance est plutôt nouvelle puisqu'il y a cinq ans on en parlait peu alors qu'à présent c'est presque devenu la norme. Quant aux ventes directes au domaine, elles touchent un nouveau public par le biais des ateliers autant de personnes différentes mais sensibles à cette ouverture au bio dans la viticulture.



L'accueil du bio au sein du domaine

Il n'y a pas eu de réelle acculturation au bio à faire sur le domaine. Sur le terrain, à l'annonce du choix fait par Amélie et Vincent en 2019, les jeunes salariés sont enthousiastes et les plus anciens se posent la question de la méthode, « comment ça va se passer ? ». Du côté des salariés dédiés à la vente, c'est un plus pour eux de pouvoir présenter une gamme bio. Au bout de cinq ans, finalement, tout le monde est convaincu.

Ferme de Bel Air

Maxime Terrien 25 ans
Nicolas Labouere 25 ans

Installés en 2022, ils ont repris la ferme familiale (Jean-Yves Terrien) et celle de Pierre-Louis Bahuaud et Claude Durand – tous deux partants en retraite. La ferme regroupe désormais 120 vaches à viande sur 230ha dont les 2/3 en prairie.



C'est au printemps 2023 qu'ils font le choix de la conversion bio. Elle est lancée pour une durée de trois ans pour ensuite pouvoir commercialiser en bio. La ferme était déjà sur un modèle extensif avec beaucoup de pâturage. Les contraintes nouvelles sont liées à l'alimentation avec la nécessité d'être autonome en céréales. Cette année, les rendements sont faibles mais les conditions climatiques ont été terribles avec beaucoup de pluies.



La commercialisation pose problème car le prix de vente est le même en viande bio qu'en conventionnel. Malgré les contraintes, aucune plu value pour les producteurs. Ils valorisent au travers du label rouge vendéen dans les réseaux de boucherie traditionnelle.

La charge administrative et les travaux pénibles (désherbage manuel) sont de véritables contraintes et ils espèrent à terme avoir une meilleure valorisation de leur produit.

Merci à tous pour ces moments d'échanges autour de l'agriculture Bio. C'est une vraie richesse pour La Regrippière d'avoir autant d'acteurs engagés. Ils traversent des difficultés liées à la météo ou à la consommation mais ils s'inscrivent dans le long terme. Ils sont ouverts à partager leur passion et vous faire découvrir leur produit. C'est bon et c'est local. Alors, engageons-nous aussi en allant à leur rencontre et en faisant vivre cette belle diversité.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Pascal EVIN, Maire de La Regrippière,
les adjoints et les conseillers municipaux,
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2025.

Vous êtes conviés à la cérémonie des vœux
de la municipalité
le dimanche 12 janvier à 10h45
à l'Espace Alain Clouet.



CARTE DE VŒUX AUX AÎNÉS



Comme chaque année, les enfants de la commune ont préparé des cartes de vœux à l'attention de nos aînés.

Cette année ce sont les enfants de l'école Sacré Cœur et de la périscolaire qui ont fait preuve de créativité en réalisant une cinquantaine de cartes.

Une initiative très appréciée par les destinataires.

JARDIN DE NOËL



Pour la deuxième année consécutive, les lutins sont venus installer dans le jardin public un village de Noël, élaboré avec des matériaux recyclés.

Cette année, le village s'est étoffé de nouvelles constructions (maison du Père Noël et tipi) et celles de l'an passé ont été colorées. Des étoiles, des cloches, des sucres d'orge et des sucettes se sont rajoutés au décor.



Pour finaliser cette mise en place, un petit chalet en bois a été construit en prévision de la venue du Père Noël.

Le vendredi 20 décembre, après l'école, les enfants et leurs parents ainsi que la population étaient invités à se retrouver dans une ambiance festive et conviviale ou étaient proposés des gâteaux et des boissons offerts par la municipalité.

Les enfants en ont profité pour prendre une photo souvenir avec le Père Noël.



CALENDRIER DE L'AVENT NOËL !

En décembre, la commission cadre de vie a mis en place un calendrier de l'aveit Noël. Chaque jour, du 1er au 24 décembre, un.e habitant.e a été tiré.e au sort et c'est avec joie que chaque gagnant.e est venu.e retirer en mairie son lot.



**1ER DÉCEMBRE -
M. DANIEL**



**2 DÉCEMBRE -
M. & MME
LEREBOURG**



**3 DÉCEMBRE -
M. HUTEAU &
MME KONÉ**



**4 DÉCEMBRE -
MME AMIAND**



**5 DÉCEMBRE -
MME GRAVOUEILLE**



**6 DÉCEMBRE -
M. & MME BOUYER**



**7 DÉCEMBRE -
FAMILLE CARRÉ**



**8 DÉCEMBRE -
M. & MME BIMET**



**9 DÉCEMBRE -
M. & MME GAILLARD**



**10 DÉCEMBRE -
M. BREVET**



**11 DÉCEMBRE -
FAMILLE BERNARD**



**12 DÉCEMBRE -
M. & MME COIFFARD**



**13 DÉCEMBRE -
M. BOITEAU &
MME PETITEAU**



**14 DÉCEMBRE -
M. & MME LUCAS**



La commission cadre de vie remercie tous les partenaires qui ont répondu favorablement pour la première organisation de notre calendrier de l'avent.
Merci à nos secrétaires pour la gestion des remises de lot aux heureux gagnants.

La Regrippière : Art floral Lys Passion ; Fournée générale ; Mailles et veinages ; Aux Ciseaux de Lise ; Le rire des fleurs ; Domaine des Tilleuls ; Famille Macé ; Brume ; Les Chemins d'Ambre & Thaïs ; Atelier Shibumi ; Royal Mer ; La Terre ferme ; Les Amus'cadets ; La mairie.

Vallet : Muroise et Compagnie ; Hyper U

Landemont : Kémana Créations

Les Chaboissières : Laurent Boissons

Tillières : Les vergers du Pontonnet

Nantes : Entreprise Devineau

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés a eu lieu samedi 2 novembre à l'Espace Alain Clouet.

Les Regrippiérois de 70 ans et plus, accompagnés de leur conjoint soient 81 personnes ont été accueillis par M. Le Maire, Pascal Evin, les adjoints, M. Roger Cailler et Mme Armelle Durand et Mme Clotilde Jolivet, conseillère.

Le repas a été préparé par « le petit Anjou », traiteur de La Chaussaire, et le service était assuré par cinq jeunes filles de l'Espace Jeunesse. L'argent récolté à cette occasion aidera à financer des projets de la structure.

L'ambiance était assurée par des artistes de l'association « Les Etoiles Lyriques », un chanteur et une danseuse qui ont su animer le repas avec talent.

Tous ont apprécié ce moment convivial et l'après-midi s'est déroulé dans la bonne humeur.



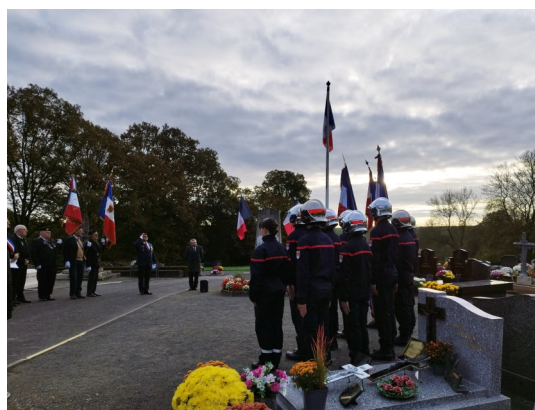
Suite au repas, les colis des aînés, qui ne peuvent se déplacer, ont été distribués pour Noël par les membres du Club de l'Espérance.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

Le lundi 11 novembre, les jeunes du Conseil Municipal des Enfants, élus en mars 2024, étaient présents aux côtés des adultes pour assister aux commémorations de l'Armistice de 1918.

Leur présence leur permet de rendre hommage aux personnes qui se sont battues et qui ont œuvré pour la liberté des générations futures. Un instant solennel et important afin de conserver le devoir de mémoire.

En fin de cérémonie, les jeunes ont accompagné les adultes lors de la dépose des gerbes au monument aux morts.



INAUGURATION DE LA PÉRISCOLAIRE

Deux mois après son ouverture, le nouveau bâtiment du périscolaire a été inauguré le samedi 16 novembre.

Malgré des températures glaciales pour la saison, plus d'une centaine de personnes, élus et habitants, étaient réunis dans l'enceinte extérieure pour assister aux différents discours prononcés par M. Le Maire ; Nathalie Debray, représentante du cabinet Loom Architecture ; Karine Paviza, présidente du CAUE ; Karine Daniel, sénatrice et pour finir Pierre-Emmanuel Portheret, sous-préfet.



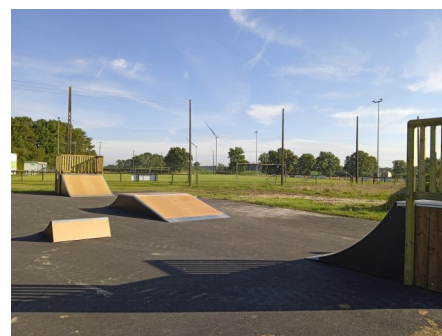
C'est accompagné de Sophie Cascarino, conseillère régionale ; Jean-Pierre Marchais, conseiller départemental et représentant de la communauté de communes, et quelques enfants qu'ils ont effectué la découpe du ruban tricolore.

L'occasion pour les initiateurs, membres des précédents bureaux de l'association du périscolaire et les anciens élus, de voir l'aboutissement d'un projet de longue date.

INAUGURATION SKATE PARK

Le samedi 30 novembre, les jeunes du Conseil Municipal d'Enfants (CME), élus en 2022 se sont retrouvés pour inaugurer le skate park de la commune. Si le projet initial du CME était un pump track, les difficultés de mise en œuvre l'ont amené à revoir celui-ci pour un projet tout aussi audacieux, sollicité depuis de nombreuses années par les jeunes de la commune.

Pour sa réalisation ils ont été accompagnés par deux élus, Bernard Sourisseau et Cédric Carette. Le nouvel équipement a vu le jour progressivement avec la pose de la plateforme en 2023 puis l'installation de cinq modules à l'été 2024. Le montant global de ce projet atteint 50 278 € (plateforme : 22 378€ ; modules : 27 900€)



Un panneau portant la signature des membres du CME et le logo créé par ces mêmes jeunes au cours de leur mandat sera fixé à l'entrée du skate park.

Les jeunes élus du nouveau CME ont ensuite rejoint l'équipe pour couper le ruban en présence de Monsieur le Maire, Pascal Evin, l'adjointe à l'enfance-jeunesse, Marie-Edith Petiteau, et le coordinateur enfance-jeunesse, Cyril Hauray.

DÉPART EN RETRAITE



Arrivée en 2004 au sein de l'école Clément Pellerin, Irène Leroux, ATSEM, a accompagné plusieurs générations d'enfants de la Très Petite Section à la Grande Section.

C'est avec une grande émotion, tout en conservant son sourire habituel, qu'elle a quitté son poste le 30 novembre dernier et dit au revoir à sa dernière classe, qu'elle partageait avec Carole Bertin.

Nous la remercions pour son travail auprès des enfants de la commune et lui souhaitons une belle retraite.

LE SCHISTE

Depuis le 19 novembre pour le bar et le 25 novembre pour le restaurant, Le Schiste a ouvert ses portes au 16 place Saint Joseph.

Gaëlle et Alix sont heureux de vous accueillir aux horaires suivants :

BAR :

- du lundi au mercredi de 8h à 15h.
- Jeudi et vendredi de 8h à 15h et de 18h à 22h
- Samedi de 8h30 à 14h30

RESTAURANT :

- du lundi au mercredi de 12h à 14h
- Jeudi et vendredi de 12h à 14h et de 19h à 21h
- Samedi : groupe sur réservation uniquement

Fermé les dimanches et jours fériés.

Le Schiste - 09 87 58 74 08



LES CHEMINS D'AMBRE & THAÏS

Pour commencer cette nouvelle année, Les Chemins d'Ambre & Thaïs vous proposent un large choix de nouveautés toujours réalisées à partir du bon miel de nos abeilles.

- Côté bonbons, nouvelles recettes, nouveau format : Nos confiseries au miel vous sont désormais proposées dans de jolis pots en verre pour 150g toujours et au même prix. Découvrez les nouvelles pastilles coquelicot miel et pomme verte miel ainsi que nos pastilles tout miel qui passe de 15 à 25% de miel pour toujours plus de gourmandise.
- Dégustez également nos nougats en papillotes ou en barre au bon miel de nos ruches déclinés en 2 versions : amandes ou amandes, pistaches, noisettes.
- Côté épicerie fine, découvrez le vinaigre au miel, le vinaigre miel ail thym ou encore le délicieux velours de vinaigre de miel d'acacia pour une note sucrée salée originale dans vos plats.
- L'hydromel (alcool de miel) est également disponible en 50cl.
- Enfin, côté cosmétique, nous vous proposons désormais une gamme de produits de soin de notre partenaire Ballot-Flurin des Pyrénées (baume main de secours, shampoing au miel, spray propolis avec et sans alcool, spray nasal, baume soin des Pyrénées à base de propolis...).



Retrouvez l'ensemble de nos miels et produits de la ruche sur notre boutique en ligne. Livraison toujours gratuite dans toute la commune, profitez-en !

Nous vous souhaitons une très belle année 2025 et remercions tous nos clients pour leur fidélité renouvelée !

Les chemins d'Ambre & Thaïs
1 la Petite Morinière - La Regrippière
06 45 37 94 57 ou 06 50 86 73 49
contact@lescheminsdambreetthais.com
www.lescheminsdambreetthais.com

FAUX VENDEURS DE CALENDRIERS

Différents corps de métier peuvent se présenter à votre domicile pour vendre des calendriers. Certaines personnes en profitent pour en vendre également de manière frauduleuse.

Pour vous en prémunir, quelques réflexes simples : demandez au vendeur sa carte professionnelle et assurez-vous que le logo de l'institution figure sur le calendrier.

N'hésitez pas à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage et à signaler tout comportement suspect ou insistant à la police municipale - 02 40 06 49 63 ou le 17 (numéro national police secours).



CONSEILLER PATRIMONIAL

Conseiller patrimonial et habitant de la commune, je vous propose mes services. Mon rôle est de vous guider dans la gestion de votre budget et de votre épargne en concevant une stratégie sur mesure, alignée avec vos objectifs de vie.



Mes compétences couvrent des domaines variés tels que la planification de la retraite, la gestion fiscale, les investissements financiers, l'immobilier, la transmission de patrimoine et la protection de la famille.

Mon objectif est de vous aider à optimiser votre situation financière et à vous épauler dans la réalisation de vos projets, en toute sérénité.

Chaque situation étant unique, j'accorde une attention particulière à vos besoins et attentes pour élaborer une étude adaptée à la vôtre.

N'hésitez pas à me contacter afin de commencer votre étude personnalisée.

Rémi AUDINEAU - Conseiller patrimonial

06 08 95 48 19

remiaudineau.conseil@gmail.com

CAMPAGNE ANIMALIÈRE

**La stérilisation des chats,
un acte de protection & de bien-être**

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !

Couple de chats
Gestation : 60 - 66 jours

Année	Nombre de chats
1 ^{ère} année	12 chats
2 ^{ème} année	144 chats
3 ^{ème} année	1 728 chats
4 ^{ème} année	20 736 chats

Dans le cadre de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants qui aura lieu début 2025, nous sommes à la recherche de témoignages d'habitants.

Merci de nous faire savoir si vous connaissez des endroits où des chats errants sont regroupés et de nous donner approximativement leur nombre.

Vous pouvez nous communiquer ces informations par mail : contact@mairie-laregrippiere.fr ou par téléphone au 02.40.33.63.14

SERVICES COMMUNAUX

Mairie - 02 40 33 63 14
Du lundi au samedi de 9h à 12h30

Agence postale - 02 40 33 62 41
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h à 12h00

Levée du courrier :
du lundi au vendredi - 15h
le samedi - 12h

Police municipale - 02 40 06 49 63
policemunicipale@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr

Fermeture de vos services les dimanches et jours fériés



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES **Cathia FAFET** née le 5 décembre - 20 rue du Pinier
 Énaïs CRASNIER née le 14 décembre - 1bis la Coquetière

DÉCÈS **Marie-Madeleine HEGRON**, 78 ans, a été domiciliée 12 place de l'Église
 Michelle ALLANIC, 70 ans, a été domiciliée 33 rue du Vignoble

URBANISME

♦ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Maxime BONDU

17 rue de l'Ouche Renard
Construction d'une clôture

Catherine DURIEUX

2 le Moulin Gourdon
Création d'un portail coulissant

Sylvain FLEURANCE

rue des Fontaines
Division en vue de construire - 1 lot détaché

Steven EMERAUD

16 rue du Vignoble
Installation d'une clôture

Jérôme SERPAULT

13 rue de la Petite Pièce
Réalisation d'une pergola en extension,
d'une clôture et d'un abri de jardin

Anthony BOURSIER

4 la Pointe
Pose de 12 panneaux photovoltaïques

Aurélien CHOBLET

11 rue de l'Ouche Renard
Installation de clôtures

Royal Mer

Zone des Treize vents
Modification de façade

♦ PERMIS DE CONSTRUIRE

Mairie de La Regrippière

Les Douves
Installation d'un préau

E.I. Guillaume FOUAN

1A la Porchetière
Extension d'un bâtiment agricole pour
stockage de matériel

Bernard GACHOT

2 la Croix Blanche
Création d'un abri pour camping-car

Patrice EMERAUD

3 les Douves
Construction d'un bâtiment et clôture

COLLECTE DES DÉCHETS

Sur notre commune les prochaines collectes des déchets auront lieu :

- ⇒ Mercredi 15 janvier
- ⇒ Mercredi 29 janvier
- ⇒ Mercredi 12 février
- ⇒ Mercredi 26 février
- ⇒ Mercredi 5 mars

ECOLE CLEMENT PELLERIN

Une belle action solidaire au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque avec Initiatives cœur :

Un don de 1104.80 euros pour l'association, bravo à tous d'avoir fait battre votre cœur pour d'autres enfants.

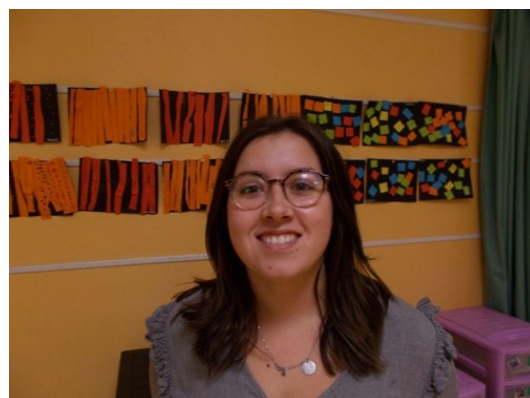


Et une belle maquette du bateau prône sur le bureau de la directrice, merci les CM .

Le Vendée Globe est loin d'être achevé ! Notre navigatrice Samantha Davies mérite d'être encouragée, comme tous ces navigateurs de l'extrême.

Les élèves suivent le parcours des skippers, une course en solitaire au service d'apprentissages variés.

Bienvenue à Manon Rannou en tant qu'ATSEM, sur la classe des PS MS, ce nouveau membre de l'équipe remplace Irène Leroux après de nombreuses années au service des enfants. Au revoir et merci Irène, profite bien de ta retraite !



A chacun son style...

De magnifiques sapins qui permettent à tous de se réjouir des vacances à venir !

Un très grand merci aux généreux et talentueux bricoleurs de La Regrippière.



INSCRIPTION À L'ÉCOLE

L'inscription se fait en mairie sur présentation:

- du livret de famille,
- du carnet de santé de votre enfant
- d'un justificatif de domicile
- d'un certificat de radiation de l'école d'origine, pour les enfants déjà scolarisés

L'admission sera effective à l'entrée à l'école.

En attendant, l'équipe pédagogique se tient à votre disposition pour vous faire visiter les locaux et répondre à toutes vos questions.

N'hésitez pas à prendre contact pour tous renseignements.

Ecole Clément Pellerin, 2 ter rue de l'école

02 40 33 61 44

ce.0440781k@ac-nantes.fr

Site internet: <https://ecoleprimaireclementpellerin-laregrippiere.e-primo.fr/>

La classe des CM1-CM2

Depuis le début de l'année, les élèves de CM1-CM2 participent au concours d'écriture organisé par les éditions Milan.

Une drôle de rentrée...

Aujourd'hui, c'est la rentrée. Tous les CM1, heureux et intimidés, se mettent en rang pour découvrir leur nouvelle classe. La porte s'ouvre lentement... comme pour ménager le suspense...

Les élèves n'en croient pas leurs yeux ! Les chaises et les troussees volent. Les murs se sont transformés en vagues.

Au centre de la pièce, il y a même une fontaine à chocolat avec des chamallows.

Alors les enfants s'en donnent à cœur joie. Ils mangent des chamallows, boivent du chocolat grâce à la fontaine, nagent dans les murs et volent sur les chaises.

Soudain, Boum ! Un dictionnaire tombe de l'étagère. C'est celui aux pouvoirs magiques. Ses pages bougent toutes seules... jusqu'à « escargot » ...

Alors, un escargot apparaît. Il saute sur la maîtresse qui, en se débattant, tombe par terre et renvoie l'escargot dans le livre des mots.

Les pages défilent de nouveau jusqu'à « crocodile ». Un crocodile surgit et dévore le dictionnaire sous les yeux terrifiés des élèves. La maîtresse appelle le directeur du zoo voisin. Il vient chercher le reptile rapidement.

Dans la classe, sans le dictionnaire aux pouvoirs, la magie disparaît et tout le monde reprend sa place.

Ouf !





Pommes, Pommes, Pommes... (PS-MS)

Les élèves de petite section et moyenne section ont découvert l'artiste Andy WARHOL, célèbre artiste américain et figure incontournable du Pop art. Il est mondialement connu pour ses sérigraphies et ses portraits qu'il reproduit en les répétant et en jouant avec les couleurs.

A l'occasion d'un travail sur les fruits en classe, les élèves ont choisi la pomme pour la représenter en expérimentant le procédé de la sérigraphie, à la manière de l'artiste. Chacun s'est appliqué à manipuler le pinceau au plus juste pour ne pas déborder.

Voici notre mur de pommes...



Les ateliers multi-âges

Vendredi 29 novembre, les élèves de l'école ont participé à des ateliers multi-âges.

Au programme : la réalisation des guirlandes pour le sapin de la commune et un flashmob pour l'arbre de Noël.



Un moment de partage toujours très apprécié !



ARBRE DE NOËL

Vendredi 6 décembre, les huit classes des écoles du Sacré Cœur et de Clément Pellerin étaient présentes pour décorer le sapin près de l'Espace Alain Clouet. Les élèves avaient confectionné des guirlandes, et se sont succédés lors de cette matinée ensoleillée.

Ecole Clément Pellerin



Ecole Sacré Cœur



ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS

Permanences

Sur le Vignoble Nantais, l'École des parents et des Éducateurs propose des permanences de soutien aux parents, assurées par une psychologue.



Parents, vous pouvez venir seuls ou accompagnés de l'enfant ou l'adolescent pour :

- Être écoutés, soutenus, guidés, accompagnés dans votre rôle de parents,
- Echanger sur une situation personnelle qui interroge ou pose problème (problème relationnel, familial, scolaire ou de comportement).

Vous êtes intéressés ?

Contactez le standard de la délégation Vignoble au 02 44 76 40 00 et prenez rendez-vous sur la permanence de votre choix :

- **LE LOROUX BOTTEREAU**, à l'Espace Départemental des Solidarités - 15 route de Barbechat
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
10 janvier, 21 février, 28 mars, 16 mai, 27 juin

- **VALLET** à l'Espace Départemental des Solidarités - 48 rue d'Anjou
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
17 janvier, 28 février, 11 avril, 30 mai, 4 juillet

- **LA HAYE FOUASSIERE**, à la Maison de l'Enfance - 6 rue Chanoine Dubois
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
7 février, 14 mars, 25 avril, 13 juin, 18 juillet

- **CLISSON** à l'Espace départemental des Solidarités - 2 rue François II
Le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
31 janvier, 7 mars, 18 avril, 6 juin, 11 juillet

Une participation financière vous sera demandée en fonction de votre quotient familial CAF

REGRIPP'ANIM

Le Marché de Noël de La Regrippière, organisé par l'association Regripp'Anim, a eu lieu le samedi 7 décembre.

Un grand merci à tous ceux qui sont venus partager ce moment convivial et festif.

Un immense merci à nos exposants pour leurs magnifiques créations et produits :

Le rire des fleurs - ferme florale ; Association Fanantenana ; Les Chemins d'Ambre et Thaïs ; Mailles & Veinages ; Michèle Arrouet Hallereau ; Savonnerie Gwen à Ailes ; Kémana Créations ; Les Gourmandises Crea_gege et tous les autres.

Et bien sûr, un énorme merci à nos bénévoles incroyables, qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour faire de cet événement une réussite !

À l'année prochaine pour encore plus de magie !



CLUB DE L'ESPERANCE

Le mardi 14 janvier 2025, le Club de l'espérance fêtera les rois. Ce sera l'occasion de vous inscrire pour cette nouvelle année à notre club. L'adhésion annuelle est de 20€.

Vous pourrez ainsi participer aux mardis récréatifs : jeux de belote, tarot, Boule nantaise, Skip Bo, Level 8, Train mexicain.

Ouverture des portes à 14h.
Espace Alain Clouet

Sont organisés au cours de l'année des sorties en car à la journée, des repas, des concours de belote ... N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour passer d'agréables mardis après-midi.

Bonne année à tous.

REPAS DES CHASSEURS

Le repas de l'association de chasse - A.C.C.A. St Hubert aura lieu le samedi 1er mars à l'Espace Alain Clouet.

Les inscriptions seront ouvertes à tous du 1er au 23 février en prenant contact par téléphone au 02 40 33 61 11 ; 07 83 54 61 56 ou auprès d'un membre du bureau.

LES AMUS'CADETS

La troupe de théâtre de La Regrippière Les Amus'Cadets vous propose de vous évader quelques heures au large, sur un somptueux navire de croisière.

Vous y croiserez Eduardo El Magnifico, notre magicien, qui se trouve dans une situation délicate après avoir malencontreusement perdu une bague empruntée au richissime Comte Zubrowska lors de son spectacle. Mais aussi Tournièvre, psychologue en vacances, qui ne parvient pas à se libérer une minute puisque la moitié du bateau a décidé de le consulter, Catherine qui cherche par tous les moyens à reconquérir son mari, Mollet qui a gagné sa place sur cette croisière de luxe, et Faustine, qui laisse libre cours à sa kleptomanie, tandis que le barman tente désespérément de se défaire d'un amour encombrant.

L'océan est parfois imprévisible, comme le théâtre. Si vous n'avez pas le mal de mer, notre troupe vous promet cette année encore une vague de bonne humeur et de rires, en vous présentant :

«La croisière abuse» - une comédie de Isabelle Oheix

- ◆ Samedi 8 mars à 20 h 30,
- ◆ Dimanche 9 mars à 15 h,
- ◆ Samedi 15 mars à 20 h 30,
- ◆ Dimanche 16 mars à 15 h
- ◆ Vendredi 21 mars 20 h 30,
- ◆ Samedi 22 mars 20 h 30,

A l'espace Alain Clouet de La Regrippière.

Réservations (merci de privilégier le mail) à partir du 10 février

Tarifs : Adultes : 8€ - 10/15 ans 5€

lesamuscadets@gmail.com

06 84 49 59 31 (de 19h à 21 h)



LA PETITE HISTOIRE DE LA REGRIPIÈRE

Les divertissements de la jeunesse Regrippiéroise

Nous sommes en 1946, la population de la Regrippière est de 894 habitants. Parmi cette population il y a une jeunesse qui souhaite apporter du renouveau à la paroisse. Le curé Louis Travaillé arrivé fin novembre 1945, va jouer un rôle dans l'expansion des divertissements des jeunes.

Après avoir quitté l'école pour les plus jeunes et avant de partir au service militaire, il a été décidé de former une fanfare pour se divertir en équipe. Celle-ci sera créée le 23 novembre 1948.

Les moniteurs sont Pierre Huteau pour les clairons, et Emile Baron pour les tambours. Leur savoir faire et leur dévouement seront suffisants pour soutenir l'équipe de musiciens..

Les premiers noms cités par le curé Travaillé sont :

Pour les clairons : Georges Bigeard, Joseph Boiteau, Maurice Durand, Louis Fleurance, Gustave Jamin, Bernard Lechat, Robert Lechat, Joseph Logeais, Jean Terrien.

Pour les tambours: Marcel Lechat, Roger Jagou.

Le curé Louis Travaillé quitte la paroisse le 19 septembre 1951 et il est remplacé le 14 octobre par le curé Yves Chauvet.

Dès le 23 décembre 1951 sera inaugurée une salle de jeux sous le titre de « Cercle Saint François », cette salle sera située dans le hangar de la cure. Les jeux proposés : Ping-pong, football de table, billard Japonais, cartes Beaucoup de jeunes y viennent et y sont venus !

En 1952 ce sera l'inauguration d'un jeu de boules offert par M. Terrien (cars) et bientôt un jeu de palets viendra aussi distraire et attirer la jeunesse.

Toujours en 1952, la Clique ou Fanfare est complètement renouvelée. Tous habillés en blanc avec des bérets bleus, ils font leurs sorties officielles dans les kermesses et fêtes voisines : Vallet, Mouzillon, La Chaussaire, Saint Crespin.

On comptait 34 musiciens, dirigés, pour les tambours par Emile Baron du Château-Godin et pour les clairons par René Baron de Beau-Séjour.



Défilé dans le bourg à l'occasion d'une kermesse en 1954.



Une partie des musiciens vers 1953

En haut à gauche face à la photo: Jean Brégeon - Joseph Desfossés - Michel Hallereau - Pasquier - Maurice Durand - Joseph Luneau (piloterie) - Jean Terrien.

2ème rang : Joseph Boiteau - Germain Vinet - Joseph Logeais - Jean Sourice - Louis Fleurance - Bernard Lechat - Joseph Bondu - Georges Sécher - Robert Bouchereau - Joseph Luneau (Champ-Fleuri).

3ème rang: Bernard Baron - Michel Terrien - Emile Baron - Robert Lechat - Ange Rouaud - Roger Sécher - Louis Martin - Michel Baron.

En 1955, Jean Terrien qui commandait jusqu'alors la clique avec beaucoup de compétence et de dévouement part pour la caserne. De ce fait notre musique paroissiale, décapitée ne se sent plus de force pour les grandes sorties annuelles et se contente des sorties dans le bourg. En raison du manque de temps et du départ des jeunes au service militaire suivi de la guerre d'Algérie les dirigeants ne purent pas garantir la continuité de cette fanfare.

Aujourd'hui les gens qui ont participé à cette fanfare évoquent le souvenir d'une période de plaisir partagée avec les répétitions surtout l'hiver où les travaux de la terre étaient au ralenti et les sorties du dimanche dans les différentes communes étaient fréquentes.

Source : livre de paroisse de la Regrippière

« Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de rechercher les photos et de retrouver les noms ainsi que les souvenirs partagés. » Hélène PINEAU

JANVIER 2025

sevre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



PLUI

RÉUNIONS PUBLIQUES

Présentation des grands principes réglementaires du PLUI

sevre & loire PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RÉUNIONS PUBLIQUES

Présentation des grands principes réglementaires du PLUI

Mercredi 29 janvier 19 h
Salle de la Quintaine
à Saint-Julien-de-Concelles :
Le Loroux-Bottereau / Divatte-sur-Loire
Saint-Julien-de-Concelles

Jeudi 23 janvier 19 h
Salle Montfort à la Boissière-du-Doré :
La Boissière-du-Doré/Le Landreau
La Remaudière/La Regrippière

Jeudi 30 janvier 19 h
Salle Polyvalente du Pallet:
La Chapelle-Heulin / Vallet
Mouzillon / Le Pallet

Retrouvez nos dates ici

UNE QUESTION ?
Site internet : urbanisme.cc-sevreloire.fr
Mail : plui@cc-sevreloire.fr

JANVIER 2025

PLUI (SUITE)

Les grands principes règlementaires du PLUi seront présentés lors de réunions par secteurs en janvier 2025. Ces réunions se tiendront en deux étapes : d'abord une présentation générale puis une présentation plus localisée par commune.

Attention, l'objet de ces réunions ne sera pas de présenter le zonage dans le détail (objet de l'enquête publique).

MOBILITÉ

PRÉPARER LA MOBILITÉ DE DEMAIN EN LOIRE-ATLANTIQUE

Plus de 15 000 foyers seront contactés, soit lors de rendez-vous à domicile, soit par téléphone, de fin septembre 2024 à mars 2025 pour répondre à une enquête mobilité EMC².

- **Quel est l'objectif de cette étude ?** Connaître vos besoins pour enrichir et adapter les services de déplacements.
- **Qui pilote cette étude ?** L'enquête est pilotée par Nantes Métropole, l'AURAN (Agence d'Urbanisme de la Région nantaise), Saint-Nazaire agglomération-la Carène, en partenariat avec l'État, la Région des Pays de la Loire et le Cerema.
- **Comment savoir si je suis concerné ?** Les foyers concernés par l'enquête sont directement informés par courrier. Ils seront ensuite contactés pour fixer un rendez-vous à leur domicile pour répondre au questionnaire, ou directement interrogés



A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

Le musée Joachim du Bellay—Liré

Le musée Joachim du Bellay, situé à Liré, dans le Maine et Loire, est dédié à la vie et à l'œuvre du célèbre poète de la Renaissance, Joachim du Bellay.

Né dans ce village en 1522, Du Bellay a marqué la poésie française avec des œuvres majeures comme "Les Regrets".

Le musée, installé dans la maison familiale du poète, offre une immersion dans son univers littéraire et historique, avec des expositions sur ses œuvres, sa vie à Rome et son influence sur la poésie de la Renaissance. À travers des objets personnels, des documents d'époque et des activités pédagogiques, il permet de mieux comprendre son rôle dans le renouveau de la langue et de la poésie françaises. Un lieu incontournable pour les amateurs de littérature et d'histoire.



Ce musée situé à 22 kilomètres de notre commune est ouvert d'avril à fin septembre.



A découvrir aux alentours du musée, sur les traces du poète :

Promenade "Sur les pas de Du Bellay" : randonnée de 7 kilomètres à la découverte de Liré.

A chaque point, retrouvez un panneau et découvrez quelques vers du poète en lien avec le paysage Liréen. La boucle s'étend du musée jusqu'aux ruines de la Turmelière où vous découvrirez le château natal du poète.

Les ruines du Château de la Turmelière : ruines du château natal de Joachim Du Bellay, à 2 kilomètres du musée en direction de Champtoceaux. Accès libre. Parking.

TERRE DE CONTRASTES

Après douze années sous la marque touristique « Ti Amo, Le Vignoble de Nantes » l'Office de Tourisme du Vignoble Nantais s'affiche sous de nouvelles couleurs avec une nouvelle marque « Destination Vignoble Nantais » et une nouvelle signature « Terres de Contrastes ».



Porté depuis le mois de janvier 2024 par Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Commune Sèvre & Loire à travers la Société Publique Locale « SPL Clisson Sèvre Loire Tourisme », l'Office de Tourisme souhaite se positionner comme une véritable destination touristique aux nombreux atouts.

Accompagné par l'agence de communication Le Ciré Jaune, l'Office de Tourisme a mené une réflexion interne, consulté les professionnels du tourisme comme les habitants et les visiteurs. Une grande enquête en ligne auprès de mille sondés a permis de faire émerger les marqueurs touristiques du territoire et de capitaliser sur ce qui fait sa différence.

Le Vignoble de Nantes, une destination unique, pétillante de dualité.

Des terres viticoles aux terres maraichères, du patrimoine médiéval au plus grand festival de musiques extrêmes, des bords de Loire à la Sèvre Nantaise, la Destination Vignoble Nantais joue désormais avec ses contrastes pour mettre en avant une expérience touristique authentique grâce à l'hospitalité reconnue de ses habitants et la qualité de vie du vignoble.

Une ambition forte pour faire du tourisme un levier économique du territoire.

Avec une nouvelle stratégie marketing et de promotion, l'ambition est de faire du tourisme un véritable levier économique du territoire en préservant un cadre de vie agréable et bénéfique à tous.

L'Office de Tourisme avec sa nouvelle marque de destination, va poursuivre son travail avec les acteurs locaux pour développer un tourisme responsable afin de proposer de nouvelles expériences touristiques et conquérir de nouveaux visiteurs français pour des week-ends et courts séjours sur ce qu'il faut désormais appeler, la Destination Vignoble Nantais.

L'année 2025 sera ponctuée de temps forts dédiés au déploiement de cette nouvelle communication avec un plan d'action ambitieux auprès des clientèles françaises de proximité et des habitants de la région.



VÉLO-ÉGAUX

Vélo-Egaut est un CEE (Certificat d'Économie d'Énergie) mis en place par l'État au niveau national et coordonné par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette). Il commence en décembre et va durer deux ans. Il existe une vingtaine de coordinations dans toute la France Métropole dont La Solid' pour le Vignoble Nantais (Agglos Sèvre&Maine et Sèvre&Loire) et Nantes Métropole.



Ce dispositif permet aux personnes précaires (sous justificatif de ressources) de bénéficier gratuitement d'un vélo (don d'un vélo musculaire reconditionné) ainsi que de cours de vélo-école et de mécanique. Le nombre de cours s'adapte au niveau de la personne et à ses attentes. C'est pourquoi ce programme s'adresse aussi bien aux personnes qui n'ont jamais fait de vélo qu'aux personnes qui savent en faire mais qui n'en possèdent pas ou ont besoin d'une remise en selle.

Les justificatifs de ressources demandés sont assez larges (ex. : impôts pour 1 part inférieur à 21 803€) donc peuvent toucher beaucoup de monde. Les personnes ne sont pas obligées de passer par un prescripteur social pour s'inscrire. Elles peuvent s'inscrire elles-mêmes sur <https://veloegaut.fr/>.

COMITÉ DE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage Loire-Divatte propose une réunion d'information ouverte à tous.

vendredi 24 janvier à 19h30

Salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau

Le but de cette réunion publique est de mieux faire connaître les activités de l'association (les échanges adultes et jeunes en immersion dans des familles, les petits déjeuners européens dans les écoles, les participations à des marchés du terroir) et de permettre des échanges autour de nouvelles idées ou de projets pour dynamiser les actions. Un verre de l'amitié clôturera la soirée.

Les habitants des 11 communes de la Communauté de Communes Sèvre et Loire sont conviés à cette soirée ouverte à tous sans inscription. Venez nombreux et soyez les bienvenus !



CPTS

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Sud Loire Vignoble est une association de professionnels et d'acteurs de santé créée en octobre 2020.

Son projet de santé a été validé en juillet 2021 par l'ARS et la CPAM.



Sa mise en œuvre d'actions concrètes s'étend sur 26 communes, soit un bassin de population d'environ 106 000 habitants. Les axes de travail émanent d'un diagnostic et d'expériences de terrain. Ils donnent aujourd'hui lieu à des groupes de travail pluri-professionnels selon six missions :

Mission 1 - L'accès aux soins

Vous cherchez un médecin traitant ? Remplissez le formulaire en ligne : cpts-sudloirevignoble.fr
Onglet Services > Recherche médecin traitant > Compléter le formulaire en ligne

Ou en scannant le QR code



Suite à la demande, le CPTS interpelle les médecins généralistes qui acceptent le suivi de nouveaux patients, au plus près de chez vous et selon vos besoins.

Après avoir sollicité leur accord, les coordonnées vous sont transmises pour la prise de contact

Pour toute demande 07 57 02 04 72 - medecintraitant@cpts-sudloirevignoble

Mission 2 - Parcours pluri-professionnels

Mission 3 - La prévention

Mission 4 - La qualité et la pertinence des soins

Mission 5 - La gestion des crises sanitaires graves

Mission 6 - L'accompagnement des professionnels de santé

CPTS Sud Loire Vignoble
28 bis boulevard d'Italie - 44330 Vallet
contact@cpts-sudloirevignoble.fr
www.cpts-sudloirevignoble.fr

TARIF DE L'EAU



À compter du 1er janvier 2025, le tarif de l'eau potable connaît une augmentation de 0.14€ par m³.

Le tarif du service public de l'eau potable s'établit à 2.28€/m³ TTC pour les usagers du territoire d'Atlantic'eau, soit une augmentation de 6.5% par rapport à l'an dernier (environ 16.80€ de plus par an pour une facture de 120m³). Le tarif de l'eau potable est constitué d'une part votée par les élus d'Atlantic'eau et d'une part de redevance votée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

La part fixe de l'abonnement annuel n'augmente pas. L'augmentation des tarifs porte uniquement sur la consommation d'eau potable. Pour une facture de 120m³, qui correspond à la consommation moyenne d'une famille de quatre personnes, le tarif au m³ passe ainsi de 1.40 à 1.46€ HT, soit une augmentation de 4.29%.

Pour les gros consommateurs (plus de 200m³ par an), ce tarif passe de 1.48 à 1.56€ HT, soit une augmentation de 5.41%.

Si l'accès à la ressource en eau est gratuit, le tarif fixé par Atlantic'eau permet d'assurer un service public de l'eau potable de qualité. Il sert à financer les dépenses liées à la production, au transport et à la distribution de l'eau potable.

Ainsi, Atlantic'eau veille à la performance de ses réseaux (lutte contre les fuites par exemple) et investit pour sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire (interconnexion du réseau du nord de la Loire avec celui du Sud de la Loire par exemple). Cette année encore, Atlantic'eau subit les effets de l'inflation qui se répercute sur les dépenses d'exploitation (coût de l'énergie, des réactifs pour le traitement ...).

Atlantic'eau mène par ailleurs une politique proactive pour l'amélioration de la qualité de l'eau en s'appuyant sur trois piliers :

- ◆ le préventif pour préserver les ressources en eau, avec notamment un soutien financier pour accompagner les changements de pratiques agricoles.
- ◆ le curatif, à travers des investissements dans les filières de traitement pour éliminer plus efficacement les micropolluants,
- ◆ le prospectif, à travers un programme de recherche et développement ambitieux.

La part des redevances de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est perçue auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et à la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau. Pour toute facture émise après le 1er janvier 2025, une réforme s'appliquera sur ces redevances. La part agence de l'eau passera ainsi de 36€ en 2024 à 44.59€ en 2025.

En savoir plus sur www.lesagencesdeleau.fr

** Sur la base des informations connues au 29/11/2024, date de la délibération du comité syndical d'Atlantic'eau.*

Atlantic'eau est le service public en charge de l'eau potable sur 148 communes. Ce syndicat départemental est placé sous la responsabilité d'élus locaux.

Fondé sur un principe de solidarité, Atlantic'eau veille à apporter chaque jour une eau potable à un tarif unique et équitable pour l'ensemble des abonnés de son territoire, quelle que soit la ressource disponible. 254 000 abonnés sont raccordés au service.

Plus d'informations : www.atlantic-eau.fr

LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER

Je commencerais tout d'abord par vous souhaiter tous mes vœux de bonheur et une bonne santé pour l'année à venir.

L'année s'annonce compliquée pour le porte monnaie il est donc important de maîtriser son budget.

Quoi de mieux que le jardinage pour faire des économies ? Pour 1 € investi, 15 € gagnés.

Sans tenir compte du temps passé, mais en intégrant les dépenses engagées et en estimant la valeur des récoltes sur la base des prix moyens des légumes en haute saison, un jardin potager et fruitier permet donc, avec 1 euro investi, de gagner en moyenne 15 euros. « L'intérêt est notable pour les familles, notamment les moins favorisées, quand on sait que l'achat de fruits et légumes représente entre 120 et 200 euros par mois ».

Autre motivation : la qualité ! Si la rentabilité est intéressante, l'autre motivation est avant tout la qualité des fruits et légumes produits et le fait de les consommer frais ou conservés qui motive les jardiniers.

Autres motivations fréquemment citées : être autosuffisant, profiter d'un loisir, se faire plaisir, être en plein air au contact de la nature, entretenir sa santé, échanger avec ses proches, améliorer l'environnement...

En résumé beaucoup d'aspect positif pour le jardinier.

J'attire aussi votre attention sur votre mode de consommation. L'agriculture française a été particulièrement touchée cette année, en cause le mauvais temps mais aussi le contexte économique. Il est important de soutenir nos éleveurs, maraîchers, arboriculteur etc.

Achetez Français c'est faire le choix de la qualité et la proximité. On produit beaucoup de bonnes choses chez nous !

Évidemment le mois de janvier n'est pas celui qui est le plus propice pour s'adonner au jardinage extérieur : les gelées, le vent, le brouillard et la neige sont souvent des freins. De plus, la végétation est au repos ; période nécessaire pour mieux repartir au printemps ! Cependant, il est temps à présent de préparer l'année à venir.

La semence de pomme de terre est disponible : vous pouvez les mettre à germer dans votre garage (pour une pomme de terre prime, pensez aux variétés « nawen,, dolwen de Bretagne etc)

Sous abri chauffé ou en serre certaines variétés peuvent déjà être semées : les carottes amsterdam, les choux, le poireau et la laitue. Les journées vont peu à peu se rallonger et le prochain mois verra doucement le réveil de votre jardin.

Il est encore temps de planter vos fruitiers, arbustes et rosiers. Ils sont disponibles au magasin.



Dicton du mois, « Jour de l'an beau, mois d'août très chaud »



VELOUTÉ DE LENTILLES CORAIL, CITRONNELLE ET GINGEMBRE

Ingrédients pour 4 personnes

- 300 g de lentilles corail
- 2 petites carottes
- 3 briques de lait de coco (ou 750 ml)
- la même quantité de bouillon de volaille
- 2 tiges de citronnelle
- 3 cuillères à café de gingembre frais haché

Dans une cocotte, faire chauffer un peu d'huile d'olive ou de beurre.

Ajouter les lentilles corail, les tiges de citronnelle fendues en deux dans le sens de la longueur et couper en tronçons le gingembre.

Recouvrir de lait de coco et de bouillon de volaille.

Laisser mijoter à feu doux à partir de la reprise de l'ébullition pendant 30 minutes.

Enlever les tiges de citronnelle et tronçons de gingembre.

Mixer, assaisonner et déguster.



APPEL AUX RECETTES

Vous êtes le roi, la reine en cuisine.
Vous réalisez une recette qui régale les papilles.
Vous souhaitez faire connaître vos talents culinaires.

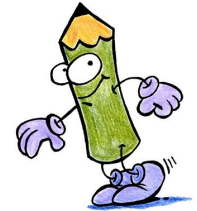


Faites part de votre plat préféré (avec une jolie photo c'est encore mieux) et nous le partagerons sur un prochain bulletin.

Service communication : 02 40 33 63 14 - communication@mairie-laregrippiere.fr

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C			■							
D					■			■		
E						■			■	
F				■				■		
G						■				
H							■			■
I										
J			■							



VERTICAL

HORIZONTAL

- Navire à voiles, à moteur, à deux coques
- Spéciales, voir bizarres ! ...
- Phase de lune - Relie les deux roues d'un véhicule
- Bien gardée secrète - Famille noble italienne
- Norme en photographie -
De bas en haut : riche comme ...
- Parfois on en éclate -
Cousin de la dorade dans le midi
- Commune en Algérie - Le chef d'orchestre le donne
- Ecole nationale de l'administration - Agis
- Un petit goût de Pastis - Monte la grande voile
- Commune Suisse du canton de Zurich -
Economique et sociale

- Ville du 56, avec des remparts
- Femme dans « Les lettres de mon moulin » d'Alphonse Daudet
- Symbole du titane -
Piquait avec des petits morceaux de lard
- Vieille - Fin d'infinifitif - Syndicat d'initiative
- Risques d'argent au jeu - Délice pour le chien
- Dix dans une décennie - Moyen pour prendre l'air -
Interjection pour appeler
- Poissons très plats dont on mange les ailes -
Marque l'intention
- Usines avec précision - Le meilleur à la bataille
- La police le fait avec le forcené
- Abréviation pour le pape - Aplatis durement avec le pied












Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT






	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	C	L	A	V	I	C	U	L	E	S
B	E	U	R	A	S	I	E	N	N	E
C	R	M	I	■	S	■	A	■	T	R
D	V	I	D	E	O	S	■	D	E	R
E	I	N	I	T	I	A	L	I	S	A
F	C	O	T	E	R	I	E	S	■	N
G	A	S	E	■	E	N	S	■	O	I
H	L	I	S	E	■	S	T	A	N	D
I	E	T	■	R	N	■	A	S	I	E
J	S	E	N	S	A	T	I	O	N	S

SUITE LOGIQUE

Trois pièces de jeu d'échecs dorment une suite logique. Découpe les dix pièces restantes et colle les dans les cases vides.

				
				
				
				
				http://www.teteamodeler.com



Evelyne Lesage, 64 ans
Correspondante pour l'hebdo Sèvre Maine

Quel a été votre parcours avant votre arrivée à La Regrippière ?

Je suis originaire de Coutances dans la Manche. J'ai quitté ma région après mon BTS secrétariat de direction à Caen pour un poste au service achats de Philips électronique à Rambouillet. Etant bilingue, j'ai été recrutée pour passer les commandes avec l'Allemagne. Mais très vite, Titulaire d'un concours, je me suis dirigée vers la fonction publique. J'ai ainsi intégré en avril 1983 la Préfecture de Chartres pour le suivi des dossiers d'attribution de subvention pour les constructions sportives. J'ai ensuite mis en pause ma carrière dans la fonction publique pendant onze ans pour suivre mon mari, de retour dans la Manche, suite à l'achat d'un commerce de vente et réparation d'appareils électroniques. Le décès de mon mari en 1997 m'a amenée à réintégrer le domaine des collectivités. L'obtention de différents concours, rédacteur territorial puis attaché, m'ont permis de prétendre à des postes de directrice des ressources humaines ou directrice générale des services (DGS) dans des collectivités manchoises de plus en plus importantes.



Pourquoi venir s'installer à La Regrippière ?

A l'été 2013, je suis venue en vacances sur la côte atlantique. Au cours de ce séjour, j'ai rencontré mon compagnon et nous avons décidé de nous installer dans le département. Après quelques recherches, j'ai été recrutée en 2017 tout d'abord en qualité de DGS à Cugand puis très vite j'ai été mutée au même poste à La Boissière-du-Doré pour finir ma carrière. Je ne tenais pas habiter dans la commune pour laquelle je travaillais. La Regrippière où j'ai emménagé avec mon compagnon en 2018 était un bon compromis.

Parlez-nous de vos nouvelles activités

J'ai toujours pratiqué le sport notamment l'athlétisme que j'ai découvert vers 15 ans et la danse country. Je me suis donc naturellement inscrite au sport senior que je pratique le vendredi à La Regrippière.

En dehors de cette activité, je suis également correspondante presse pour l'Hebdo Sèvre Maine. J'ai commencé en novembre 2022 avec La Boissière-du-Doré puis en novembre 2023 à La Regrippière. J'aime l'écriture mais aussi particulièrement le lien qui se crée avec les personnes et les associations que je rencontre et la convivialité des événements qu'elles proposent. De par mon parcours professionnel, j'ai toujours été au fait de l'actualité des communes. Être correspondante est un moyen de maintenir ce lien. J'avoue également que parfois cela me facilite la compréhension de certains dossiers ou sujets plus techniques.

Alors La Regrippière ou La Manche ?

J'ai connu des communes de petite taille (moins de 400 habitants) et de taille moyenne. Je trouve que les équipements de La Regrippière sont bien dimensionnés pour une commune de 1500 habitants. Je suis également les actualités sur Intramuros et prends part aux événements dès que je peux ; je trouve que La Regrippière est une commune dynamique et je m'y sens bien. Je retourne dans la Manche pour retrouver ma famille, mon papa est resté là-bas ainsi que deux de mes trois enfants et mes petits-enfants qui sont au nombre de trois. J'ai élevé seule mes enfants et le lien est d'autant plus fort aussi je remonte quatre jours une fois par mois pour les voir.

Alors si le climat de la façade atlantique est un petit plus aujourd'hui La Regrippière/La Manche c'est un juste équilibre.

Et les projets ?

Avec mon compagnon nous aimons voyager. Aujourd'hui nous privilégions les voyages longue distance et avons eu le plaisir de visiter Istanbul, Dubaï et les côtes est et ouest américaines.

« Je souhaite aux Regrippiérois(es) une bonne année 2025. »